

LE REGLEMENT DU CONCOURS

PREAMBULE

De quoi s'agit-il ?

Dans le cadre de la 26^e édition du Festival du Livre Béninois de Jeunesse, les Editions Ruisseaux d'Afrique et l'Association Semaine du Livre Béninois de Jeunesse (Asso-SELIBEJ) lancent la 5^e édition du Prix Hervé GIGOT pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique.

L'objectif du prix est de donner à lire aux enfants et aux jeunes, des livres qui reflètent les réalités socioculturelles africaines ou invitent à les découvrir, les promouvoir ; des illustrations qui appellent au dialogue culturel, à l'interculturalité.

Ce prix entend donc :

- éveiller les créativité et les dynamismes grâce à l'expression illustrative ;
- susciter un dialogue culturel riche et fructueux autour du livre jeunesse ;
- encourager des vocations au métier d'auteur-illustrateur-riche ;
- diffuser auprès du jeune public des livres reflétant son contexte socioculturel ;
- promouvoir la place du livre de jeunesse et de l'illustration en particulier comme outil de médiation culturelle ;

- reconnaître et valoriser la profession d'illustrateur-riche de livre jeunesse ;
- distinguer les illustrateur-riche-s du livre de jeunesse, professionnels ou amateurs, et leur permettre de présenter leurs travaux à un large public ;
- promouvoir le livre jeunesse en synergie avec les institutions, organisations et partenaires soucieux de promouvoir la culture et l'éducation des enfants et des jeunes à travers le livre et la lecture de plaisir ;
- aboutir à la publication de 3 livres jeunesse tous les deux ou trois ans selon la durée du processus éditorial. Ce faisant, enrichir le catalogue du livre de jeunesse en Afrique par le travail des maisons d'édition jeunesse associées.

Le prix est ouvert à tous, sans distinction d'origine.

ARTICLE 1^{er} : Appel à projets 2025

Là où commence le monde, le bien de personne la richesse de tous. *(Voir détail à la page 20)*

Sous-Thème : La culture des communs, les communs de la culture.

ARTICLE 2 : Qu'est-ce qui est récompensé ?

Le Prix Hervé GIGOT pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique récompense les illustrations inédites — non

encore publiées — conçues pour un projet s'inscrivant dans le domaine de la littérature jeunesse. Ces illustrations doivent correspondre au sujet retenu pour cette édition du prix tel qu'énoncé et explicité à l'article 1^{er} du présent règlement.

Pour cette édition, le prix met à l'honneur la représentation des communs, ces espaces partagés, ces pratiques et ces valeurs qui structurent la vie collective et forgent les liens sociaux en Afrique.

Les illustrations soumises devront donc refléter l'esprit du sujet de réflexion proposé cette année, explorant la richesse de la culture des communs et des communs de la culture, leur transmission, leur poésie, leurs forces et les problématiques dont elles sont le cœur aujourd'hui. Les candidatures donneront vie par l'illustration aux espaces, aux valeurs et aux pratiques qui racontent notre manière d'être ensemble, d'habiter le monde ensemble.

ARTICLE 3 : Qui peut participer ?

Peuvent faire acte de candidature les illustrateur-ric-e-s amateur-ric-e-s ou professionnel-le-s.

Le bulletin d'inscription joint à ce règlement doit être complété dans son intégralité, de manière lisible.

La participation au concours est entièrement gratuite. Aucun droit de participation n'est à verser dans le cadre de la participation au Prix Hervé GIGOT pour l'illustration du Livre Jeunesse en Afrique.

Le projet peut être porté par un-e illustrateur-riche, un-e illustrateur-riche et un-e auteur-riche, une maison d'édition.

ARTICLE 4 : Catégories de compétitions du prix.

Cette année le comité d'organisation propose aux candidat-e-s de concourir au sein 4 catégories au choix.

- **Catégorie Beaux livres**

Les candidat-e-s sont invité-e-s proposer une série cohérente d'au moins 48 pages d'illustrations pensées pour et destinées à être publiées dans un livre de type « **Beau Livre** ». Les candidatures collectives (plusieurs illustrateur-riche-s) **sont acceptées.**

- **Catégorie Album illustré**

Les candidat-e-s sont invité-e-s proposer une série cohérente d'illustrations, entre 24 et 44 pages, pensées pour et destinées à être publiées dans un livre de type « **Album illustré** ». **La candidature dans cette catégorie est obligatoirement individuelle (un-e seul-e illustrateur-riche).**

- **Catégorie Petites mains**

Les candidat-e-s sont invité-e-s proposer une série cohérente d'illustrations, de 12 pages au plus, pensées pour et destinées à être publiées dans un livre de type « **Petites mains** ». La candidature dans cette catégorie est obligatoirement individuelle (**un-e seul-e illustrateur-ric**).

- **Formats spécifiques**

Les candidat-e-s peuvent se porter candidats dans des catégories qui échappent aux catégories susmentionnées comme **la bande dessinée, le livre animé, le coloriage (ou tout autre format de médiation ou d'activité autour de la littérature jeunesse)**. Le nombre minimal de planches attendu est 44. **La candidature dans cette catégorie est obligatoirement individuelle (un-e seul-e illustrateur-ric).**

ARTICLE 5 : Du traitement du sujet 2025 du Prix Hervé Gigot ; travail de l'illustrateur et collaboration avec un écrivain.

Le *Prix Hervé Gigot pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique* récompense le travail de l'illustrateur-ric. La présence ou l'absence d'un auteur ne constitue pas un critère éliminatoire ou valorisant. Ce sont la note d'intention, la cohérence et la solidité du projet ainsi que la démarche créative et intellectuelle de l'illustrateur qui sont mises à l'honneur.

Ainsi, l'absence ou la présence de texte au côté des illustrations ne donne lieu ni à disqualification ni à valorisation. Il est primordial que les illustrations forment un tout cohérent ; qu'elles soient conçues dans une logique de narration.

Chaque candidat pourra donc choisir entre deux options :

1. Interpréter le texte thématique proposé à l'article 1 du présent règlement — ou en développer une séquence —, en l'interprétant visuellement selon sa propre sensibilité et sa vision artistique, dans le respect des caractéristiques fixées pour la catégorie où il décide de se porter candidat.

2. Illustrer une histoire inédite, qu'il développera en collaboration avec un écrivain, dans la fidélité à l'esprit du thème fixé par l'article 1.

Autrement dit :

- L'illustrateur-riche peut créer une série d'illustrations directement inspirée du texte thématique fourni à l'article 1 ou inspirée de l'une des séquences dudit texte.
- Faire appel à un écrivain de son choix et baser sa candidature sur un manuscrit proposé par ce dernier. Le genre littéraire est libre, à condition que le contenu, le style et la thématique soient appropriés à la littérature jeunesse d'une part et en lien direct avec la réflexion sur les communs, telle qu'évoquée dans le texte thématique de l'article 1.

ARTICLE 6 : Création

Le ou la participant-e a toute liberté de création dans le cadre défini par le thème de cette édition.

Toutes les techniques illustratives (fusain, pastels, techniques picturales, graphite, pierre noire sanguine, peinture, encre lavis, aquarelle gouache, stylo, illustration numérique, etc.) **sont acceptées.**

Sont autorisés, les logiciels de dessin et de peinture numériques pour les illustrateurs dont la technique de travail fait recours à ces outils (Photoshop, Illustrator), de même que les tablettes graphiques ou toute technique traditionnelle.

Sont prohibés tous les générateurs d'images basées sur l'intelligence artificielle ainsi que tout outil automatisé permettant de générer ou transformer une image significativement à l'aide d'algorithmes IA (prompts, outils de retouche IA).

ARTICLE 7 : Close d'originalité et d'interdiction de l'IA

Les illustrations soumises à candidature ne doivent pas déjà avoir fait l'objet de quelque publication, de prix ou de récompenses antérieurs. Chaque participant-e garantit l'originalité de l'œuvre qu'il ou elle soumet à l'appréciation du jury. Le plagiat est un motif de disqualification immédiate.

Les œuvres soumises doivent être intégralement créées par le ou la participant-e, sans recours à des outils de génération d'image basés sur l'intelligence artificielle, y compris, mais sans s'y limiter MidJourney, DALL-E, Stable Diffusion ou similaire.

Afin de garantir l'authenticité des illustrations, les participant-e-s — notamment ceux qui auront soumis des illustrations numériques (DAO) — doivent être en mesure de fournir sur demande éventuelle du jury, des esquisses préliminaires, des étapes intermédiaires ainsi que des fichiers sources en couches (exemple : PSD, Krita, etc.).

Article 8 : Dossier de candidature

Le ou la candidat-e doit soumettre à l'attention du jury un dossier de candidature comprenant :

1. Le formulaire de candidature entièrement rempli et signé
2. La note d'intention :
 - a. présentant le projet, expliquant la démarche créative de l'illustrateur-ice, sa réflexion artistique et la manière dont le thème est abordé ;
 - b. présentant le projet, expliquant la démarche créative de l'illustrateur, la réflexion artistique et la manière dont le thème est abordé ;

- b. présentant les choix d'éléments artistiques : des images ou matériaux, du thème, des couleurs, etc. ;
- c. explicitant la pertinence de la contribution de l'œuvre à l'édition jeunesse en Afrique.

o Si le projet est basé sur le texte thématique :

Comment ce dernier a été abordé et interprété et/ou transformé visuellement, ou quelle séquence a été choisie et pourquoi (interprétation libre, développement d'une séquence, etc.)

o Si le projet est construit avec un-e écrivain-e ou un-e scénariste :

Une description du projet, des motivations et des intentions de la collaboration.

Nota : une attention particulière sera portée au soin de rédaction de ladite note.

- 3. Toutes les illustrations de l'album présenté au concours ; (pour les bédéistes, toutes les planches de l'album). Ces dernières seront numérotées dans l'ordre de narration souhaité par l'illustrateur.
- 4. En cas de collaboration avec un écrivain, le manuscrit original et biographie courte de l'auteur.
- 5. Le curriculum vitae de l'illustrateur ou un résumé des expériences et des projets précédents ou de tout travail pertinent dans le domaine de l'illustration de livre jeunesse ou autre genre artistique

6. tout autre support visuel pertinent : croquis préliminaires, études de personnages, échantillons de travaux antérieurs qui pourraient mettre en valeur l'approche artistique.

NB : Chaque participant ne peut soumettre au maximum qu'un seul album par candidature et par catégorie.

Article 9 : Dépôt des dossiers

Les dépôts de dossiers sont à effectuer à la fois au format numérique et au format papier.

DÉPÔT NUMÉRIQUE

Les candidat-e-s feront parvenir les dossiers complets par mail à l'adresse : contact.assoselibej@gmail.com

Attention les illustrations doivent être numérisées en très haute définition.

We Transfer, GoogleDrive, etc. acceptés ; le lien de partage doit être transmis par mail.

DÉPÔT PAPIER

Le dossier de candidature devra également soumis en format papier de l'une des manières suivantes :

1. Par courrier recommandé avec accusé de réception (les candidats doivent s'acquitter eux-

mêmes de l'ensemble des frais d'acheminement)
à l'adresse suivante :

Secrétariat de l'Association SELIBEJ

04 BP 1154

Cotonou

République du Bénin.

2. Ou être déposés contre reçu au siège de
l'association SELIBEJ à l'adresse suivante :

Siège de l'association SELIBEJ

**Rue 9. 264 Immeuble 43. Non loin du Collège le
Nokoué.**

C/ 2186 Kindonou.

**Téléphones : 00 229 01 48 71 82 51/00 229 01 91
03 63 73**

Cotonou

**Permanence de réception des dossiers tous les
jours de 10 h à 16 heures.**

Article 10 : Délais de dépôt des dossiers.

Tous formats confondus, les dossiers doivent être
envoyés (ou déposés) au plus tard le **15 octobre 2025**,
le cachet de la poste faisant foi pour les envois papier ;
le reçu de dépôt faisant foi pour les dépôts au siège de
l'association.

ARTICLE 11 : La sélection *Graines d'Hervé*

Le jury du concours est international et composé de sept (7) experts, professionnels et amis du livre de jeunesse.

Une première sélection du Jury dénommée les « Graines d'Hervé » permet de révéler les finalistes du concours.

Dans ses délibérations, le jury prend en compte en priorité les critères suivants :

- la cohérence des illustrations,
- la lisibilité des images,
- la cohérence des images avec le texte thématique ou avec le manuscrit choisi par l'illustrateur,
 - l'adaptation de l'illustration à la cible littérature jeunesse (enfants, jeune public et/ou adolescents),
 - l'originalité : le regard personnel, singulier
 - la qualité de la réalisation,
 - l'originalité du traitement du thème
 - etc.

ARTICLE 12 : Lauréats du prix

12.1 Désignation

Le jury se réunit une nouvelle fois pour désigner les trois (3) lauréats du concours parmi les finalistes nominés.

12.2 Prix lauréats

Le PRIX Hervé GIGOT pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique est doté des prix suivants :

- Premier prix d'un million de francs CFA (1 000 000 F CFA) et un trophée ;
- Second prix de cinq cent mille francs CFA (500 000 F CFA) ;
- Troisième prix de trois cent mille (300 000 F CFA).

Les trois illustrateur-ric-e-s ainsi distingué-e-s, verront leurs œuvres proposées à l'édition auprès de notre maison d'édition partenaire, les Éditions Ruisseaux d'Afrique, et, par leur intermédiaire, seront potentiellement mis en coédition avec des éditeurs africains de tous les réseaux linguistiques.

Nota : Bien que primé, le travail de l'illustrateur-ric-e peut éventuellement faire l'objet de réajustements, corrections, demandes de compléments, etc. dans le cadre du processus de publication en fonction des exigences de l'éditeur en termes de cohérence du projet global et des exigences du métier.

La sélection finale portant sur la qualité du travail d'illustrateur-ric-e, le jury se réserve la possibilité de distinguer un-e illustrateur-ric-e sans nécessairement retenir le texte proposé. Dans ce cas où l'illustrateur-ric-e a travaillé en collaboration avec un auteur ou un scénariste, ce dernier se verra également proposé un contrat de publication sous réserve d'un avis favorable de l'éditeur partenaire. L'avenir éditorial du texte est donc envisagé et discuté par suite avec l'éditeur partenaire. Qui peut envisager des révisions, une réécriture ou une autre collaboration.

Un-e illustrateur-riche dont la demande est portée par un éditeur, s'il est primé, voit normalement son projet accompagné jusqu'à sa publication par l'éditeur porteur. Son contrat de publication est alors établi avec la maison d'édition qui a porté sa candidature. L'éditeur partenaire du Prix, Ruisseaux d'Afrique, peut être associé au processus éditorial et, si les conditions en sont réunies, être retenu comme coéditeur.

Le processus éditorial reste une étape de dialogue et de collaboration entre les créateurs et l'éditeur dans le but de produire une œuvre aboutie, prête à rencontrer ses lecteurs partout dans le monde.

12.3 Remise du prix

Les lauréat-e-s du PRIX Hervé GIGOT pour l'illustration du Livre Jeunesse en Afrique seront primés durant le Salon national du livre à Cotonou.

12.4 Exposition de la sélection *Graines d'Hervé*

Les illustrations originales de la sélection « Graines d'Hervé » feront l'objet d'une exposition publique. Cette dernière permettra de mettre en valeur les créations des finalistes et d'offrir une visibilité à leurs talents artistiques.

ARTICLE 13 : Décision du jury

Les décisions du jury sont sans appel. Il n'y a pas de classement ex aequo pour la désignation des lauréat-e-s au Prix. Le secrétariat de l'association ASSO SELIBEJ est garant de l'anonymat tout au long du concours.

ARTICLE 9 : Annulation

Les organisateur-ric-e-s se réservent le droit de mettre fin, sans dédommagement, au concours si des raisons de force majeure l'exigent.

ARTICLE 10 : Acceptation du présent règlement

La participation au Prix Hervé GIGOT pour l'Illustration du Livre Jeunesse en Afrique implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Fait à Cotonou, le 5 avril 2025.

Pour le comité d'organisation.

Béatrice LALINON GBADO

Présidente de l'association ASSO SELIBEJ.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

**PRIX pour L'ILLUSTRATION du LIVRE
de JEUNESSE en AFRIQUE**
Édition 2025

Apposer ici
une photo
d'identité

Fin des inscriptions : 15 octobre 2025

le cachet de la poste ou reçu de dépôt faisant foi.

I. Dossier soumis par

Un éditeur. S'il y a lieu : Nom et adresse

L'illustrateur lui-même

II. Informations sur le candidat

Nature du candidat :

collectif d'illustrateurs

Illustrateur seul

Nom (s) :

Prénom(s) :

Nom d'appellation du collectif (s'il y a lieu) :

.....

Date et lieu de naissance (jj/mm/aa).....

.....

Adresse.....

Ville..... Pays.....

Téléphone :.....

Adresse mail :.....

Site internet ou blog :

.....

III. **Projet présenté**

Titre du projet.....

.....

Catégorie choisie (cocher une seule case) :

Beaux livres

Album illustré

Petites mains

Formats spécifiques. Préciser :

.....

Le projet est-il réalisé avec un auteur ou un scénariste ?

Oui

Non

Si oui, merci de compléter les informations suivantes :

Nom et prénom de l'auteur :

.....

Adresse e-mail de l'auteur :

.....

Titre du texte manuscrit :

.....

Comment avez-vous eu connaissance de cet appel à candidatures ?

.....

.....

.....

Diplômes ou expériences professionnelles

Années Établissements Formations

.....

.....

.....

Expériences artistiques

Années Lieux Objets (expositions, édition, performances, animations).

.....
.....
.....
Je sollicite mon inscription au **Prix Hervé GIGOT pour l'illustration du Livre Jeunesse en Afrique** et je sou mets à cet effet l'œuvre

.....
.....
À l'appréciation du jury 2025.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepte sans réserve les clauses. En signant ce formulaire, j'atteste (ou nous attestons) sur l'honneur que les illustrations que je sou mets (que nous soumettons) à candidature sont de moi et de moi seul(e) (nous et de nous seuls), et je me porte garant(e) (nous portons garants) pour répondre à toute contestation de ma (notre) propriété de l'œuvre.

Lieu, date.....

Nom, prénom et signature (de l'illustrateur ou de tous les illustrateurs s'il y a lieu) :